



**DESTINATAIRES** : Les organismes clients

**EXPÉDITEUR** : La Direction des acquisitions de services

**DATE** : Le 8 mars 2021

**OBJET** : Destruction de documents confidentiels – Secteur C

**Québec, le 8 mars 2021** – La Direction des acquisitions de services du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) souhaite transmettre de l'information additionnelle à sa clientèle concernant les équipements dans le contexte du regroupement *Destruction de documents confidentiels*. Le présent avis fait suite à l'avis daté du 15 janvier 2020 et concerne également le contrat 999731367 sur le déchiquetage de documents par le prestataire Confidentiel déchiquetage de documents inc. et ses sous-contractants.

<b>Contrat découlant de l'appel d'offres 999107907</b>	
<b>Secteur et régions administratives</b>	<b>Prestataire de services</b>
<b>Secteur C</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 03 – Capitale-Nationale</li><li>▪ 04 – Mauricie</li><li>▪ 12 – Chaudière-Appalaches</li><li>▪ 17 – Centre-du-Québec</li></ul>	Contrat : 999 731 367 Confidentiel déchiquetage de documents inc. (sous-contractants de la compagnie nommée ci-haut, pour certains secteurs Shred-It, Déchiquetage de Beauce, Recyclage Vanier) Date de fin : 31 décembre 2020

Le prestataire de services Confidentiel déchiquetage de documents inc. ainsi que les sous-contractants ci-haut mentionnés avaient convenu en décembre dernier que les équipements demeuraient sur place pendant les négociations avec les organismes publics clients.

Toutefois, afin de convenir des suites à donner, soit la récupération des équipements ou l'obtention d'un service, chaque organisme public devait communiquer rapidement, au début janvier, avec la ou les compagnies qui desservent leurs différents points de service.

Il est entendu que le CAG n'intervient pas dans les pourparlers qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021 et qu'il n'a pas à entériner la décision de votre organisation pour la conclusion d'une entente.

Durant cette période, il importe toutefois de retenir que les équipements ne doivent pas être utilisés par un autre prestataire de services que celui à qui appartiennent les équipements.

Comme le contrat 999731367 s'est terminé au 31 décembre 2020, s'il y avait nécessité de destruction de documents dans les bacs ou cabinets pour les mois suivants la fin du contrat, vous devez vous entendre, au moment de la récupération, avec le prestataire de services, qui dessert votre point de service. Si les bacs et cabinets sont vides, vous devez aussi vérifier avec le prestataire si des frais vous sont facturés, le cas échéant.

Par ailleurs, un nouveau contrat sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle du Centre d'acquisitions gouvernementales au 1 866 476-4224, ou encore par courriel à [servicealaclientele@caq.gouv.qc.ca](mailto:servicealaclientele@caq.gouv.qc.ca).